

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

612^e séance

Vendredi 12 juin 2009, à 15 heures
Vienne

Président : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

La séance est ouverte à 15 h 13.

Rapport du Comité à l'Assemblée générale
(point 16 de l'ordre du jour) (*suite*)

Document A/AC.105/L.275/Add.1

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Nous allons reprendre l'examen de notre rapport, le document A/AC.105/L.275. Ce matin, nous en étions au paragraphe 122. Donc, nous allons examiner les paragraphes 123 jusqu'à la fin du document, du paragraphe 123 au paragraphe 155. Une fois que nous en aurons terminé, le secrétariat va nous présenter les différentes propositions qui ont été faites sur les paragraphes étant restés en suspens.

Paragraphe 123

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons donc sans plus tarder à l'examen du paragraphe 123. *Approuvé.*

Paragraphe 124

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 124. *Approuvé.*

Paragraphe 125

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 125. *Approuvé.*

Paragraphe 126

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 126. *Approuvé.*

Paragraphe 127

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 127. *Approuvé.*

Paragraphe 128

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 128. *Approuvé.*

Paragraphe 129

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 129. La République tchèque vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 129, il faudrait à la deuxième ligne avoir "law", l'atelier des Nations Unies sur le droit spatial, law, et non pas sur l'espace.

J'ai également une suggestion à faire concernant les paragraphes 129 et 130. Est-ce que l'on ne pourrait pas inverser l'ordre de ces deux paragraphes ? Le paragraphe 130 serait le paragraphe 129 et le paragraphe 129 deviendrait le paragraphe 130. Il s'agit d'une question de cohérence historique.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, je vous remercie, cela permet de renforcer la cohérence du texte. Donc, on aurait d'abord le paragraphe 130 actuel et après le paragraphe 129. Il faudra ajouter "droit spatial", mais dans la version espagnole on parle déjà de droit spatial, donc il s'agit d'une erreur qui concerne la version anglaise [*et française aussi, ajoute l'interprète*].

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Je pense que nous avons maintenant le paragraphe 130 qui est devenu le paragraphe 129, et le paragraphe 129 qui est devenu le paragraphe 130.

Paragraphe 131

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous passons maintenant au 131. *Approuvé.*

Paragraphe 132

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 132. *Approuvé.*

Paragraphe 133

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 133. *Approuvé.*

Paragraphe 134

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 134. *Approuvé.*

Paragraphe 135

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 135. *Approuvé.*

Paragraphe 136

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 136. *Approuvé.*

Paragraphe 137

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 137. *Approuvé.*

Paragraphe 138

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 138. *Approuvé.*

Paragraphe 139

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 139. *Approuvé.*

Paragraphe 140

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 140. *Approuvé.*

Paragraphe 141

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 141. *Approuvé.*

Paragraphe 142

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 142. *Approuvé.*

Paragraphe 143

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 143. *Approuvé.*

Paragraphe 144

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 144. La Grèce, vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ce matin, vous nous aviez promis que l'on allait ajouter quelque chose concernant la proposition conjointe de la Grèce et de la République tchèque. Je ne sais pas si nous disposons d'assez de temps pour proposer une formulation mais peut-être que le secrétariat pourrait ajouter un paragraphe supplémentaire avec cette référence. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Ne vous inquiétez pas M. le délégué de la Grèce, ne vous inquiétez pas, le secrétariat a une proposition à faire et le secrétariat va nous en donner lecture maintenant. Le secrétariat, vous avez la parole. La République tchèque a la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis tout à fait d'accord avec l'observation qui a été faite par la Grèce. Mais je voulais juste ajouter quelque chose. En général, dans le rapport, vers la fin, il y avait toujours une liste de propositions ayant été présentées, propositions n'ayant pas été retirées. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais en général, il y avait toujours une liste des différentes propositions. Si les délégations souhaitaient retirer leur proposition, alors à ce moment-là, la proposition ne figurait pas sur la liste, mais là il n'y a pas de liste de ce type. Mais je me rappelle qu'il y avait toujours une liste avec quatre ou cinq propositions. Ces propositions étaient dans le rapport, donc il n'y avait pas consensus sur ces propositions, mais on énonçait quand même les propositions qui avaient été présentées par les différentes délégations.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la République tchèque. Effectivement, vous avez tout à fait raison. Il y a toujours eu une liste qui reprenait les propositions ayant été présentées par les différents pays. Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais commencer par réagir à ce qui a été dit par la Grèce et après je répondrai à la République tchèque. Le secrétariat a préparé une formulation, une formulation que l'on inclurait au point 9. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique. On aurait un paragraphe supplémentaire,

le paragraphe 155 *bis*, à la dernière page de l'additif 1, et on dirait

“Il a été indiqué qu'un nouveau point intitulé Examen des normes existantes du droit international applicables aux débris spatiaux proposé par la République tchèque et la Grèce devrait être inclus à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.”

Voilà où nous souhaitons ajouter cette référence, Monsieur le Président.

Le délégué de la République tchèque est revenu à juste titre sur une des caractéristiques du rapport du Sous-Comité juridique. Effectivement, il s'agissait d'une liste de propositions à débattre à l'avenir. Vous avez une liste de ce type dans le rapport du Sous-Comité juridique et, en général, cette liste figure dans le rapport du Sous-Comité juridique, et non pas dans le rapport du Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je remercie le secrétariat pour avoir répondu aux observations de la Grèce et de la République tchèque.

On aurait un autre paragraphe, le paragraphe 155 *bis* qui reprendrait la proposition de la Grèce. Nous reviendrons sur ce paragraphe 155 *bis* lorsque nous arriverons à la fin de l'examen des autres paragraphes.

Le paragraphe 144 est adopté.

Paragraphe 145

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 145. *Approuvé.*

Paragraphe 146

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 146. *Approuvé.*

Paragraphe 147

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 147. *Approuvé.*

Paragraphe 148

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 148. *Approuvé.*

Paragraphe 149

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 149. *Approuvé.*

Paragraphe 150

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 150. *Approuvé.*

Paragraphe 151

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 151. Le paragraphe 151 est assez long, donc je vous donne un petit peu plus de temps. *Le paragraphe 151 est adopté.*

Paragraphe 152

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 152. *Approuvé.*

Paragraphe 153

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 153. *Approuvé.*

Paragraphe 154

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 154. La République tchèque, sur le 154 ?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, pour le paragraphe 154. Je pense qu'il faut rendre justice aux différentes organisations qui parraineront ce colloque, et il faut par conséquent inverser l'ordre. Il faut parler de l'Institut international du droit spatial, après il y a eu coopération du Centre européen du droit spatial, et le colloque sera organisé par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial. Donc, il faut tenir compte de l'évolution historique de la situation et surtout rendre justice aux différentes organisations. Donc, il faudrait commencer par parler de l'Institut international du droit spatial et après du Centre européen du droit spatial.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, vous avez tout à fait raison. Merci M. Kopal. Je pense que nous pouvons approuver le paragraphe 154 tel que modifié par la République tchèque.

Paragraphe 155

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 155. *Approuvé.*

Paragraphe 155 bis

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 155 *bis*. Le 155 *bis* nous a été présenté par le secrétariat. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en redonner lecture. Si tout le monde en est d'accord, *le paragraphe 155 bis est adopté également.*

Je donne maintenant la parole au secrétariat qui va nous parler des modifications apportées aux autres paragraphes. Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le

Président. Mesdames et Messieurs les délégués, je voulais juste attirer votre attention sur le document L.275. Nous avons un paragraphe qui était resté en suspens, le paragraphe 17. Lorsque l'on parle du débat général, paragraphe 17. Le secrétariat a un libellé à proposer et je pense, ou du moins j'espère, que ce libellé répondra aux attentes du Chili. Le paragraphe 17 pourrait se lire comme suit :

“L’avis a été exprimé que les utilisations pacifiques de l’espace nécessitaient une plateforme plus forte au sein du système des Nations Unies, et que le groupe des membres du Bureau du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires (G15) devraient être établis en tant que mécanisme pour informer le secrétaire général des questions liées à l’espace et au développement.”

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je vous remercie. Encore une fois, il s'agit d'une proposition, donc on dirait *“l’avis a été exprimé”*. Donc si tout le monde en est d'accord, je pense que nous pouvons approuver maintenant le paragraphe 17 tel qu'amendé du document L.275. Malheureusement le représentant du Chili n'est pas là, mais je suis convaincu que cette formulation répond à ces attentes. Je vous remercie.

Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Nous passons au L.275, additif 1, paragraphe 50, au IV. Paragraphe 50 à la page 7, Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, troisième ligne, après *“centre de prévention des catastrophes”*, on mettrait les éléments suivants *“, et que les accords de coopération avec l’Algérie seraient signés au cours de la Troisième Conférence des leaders africains en 2009”*. Merci.

À la troisième ligne du paragraphe 50, après *“centre de prévention des catastrophes”*, il faudrait rajouter les mots suivants *“, et que l’accord de coopération avec l’Algérie serait signé au cours de la Troisième Conférence des dirigeants africains en 2009”*.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci au secrétariat. L'Algérie n'est pas dans la salle, mais je sais que la délégation algérienne a été en contact avec le secrétariat et cela correspond à ce qu'ils voulaient. S'il n'y a pas d'objections, je remercie le secrétariat. *Il en est ainsi décidé. Le paragraphe 50 est adopté.*

Paragraphe suivant. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Paragraphe suivant, le paragraphe 117. Pour prendre en considération la proposition colombienne. Je répète, paragraphe 117 bis, ça correspondrait au paragraphe 117 bis à la page 16 de la version anglaise, page 17 de la version française, nous pourrions dire la chose suivante :

“Il a été dit que le Comité devrait jouer un rôle dans les travaux de l’UIT en contribuant à l’étude devant être menée à bien par le groupe de travail 4a de l’UIT, section radiocommunications, en 2011, et la Conférence mondiale de l’UIT sur les radiocommunications qui aura lieu au cours de la deuxième moitié de l’année 2011.”

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci. L'Autriche, vous avez demandé la parole, qui sera suivie de la Grèce. L'Autriche.

M. W. LICHEM (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Très brièvement. À moins qu'il y ait des dispositions statutaires, je ne pense pas que l'on puisse parler de rôle au sein de l'UIT. Je pense que l'on pourrait parler au contraire de contributions importantes. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci. Je donne la parole à la Grèce. Je vous donne la parole mais je vous rappelle que l'on fait référence ici à une délégation. Vous avez la parole, Monsieur.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais quant à moi ajouter une autre phrase en disant que

“Un point de vue a été exprimé selon lequel le Comité, le COPUOS et l’ONU en général, ne sont pas compétents pour participer aux conférences techniques sur le fond, ainsi qu’à d’autres réunions de l’UIT, parce que de par l’acte constitutif de l’UIT, et en particulier l’Accord de Leisucet de 1947, l’UIT est la seule institution spécialisée de la famille des Nations Unies s’occupant des télécommunications.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je ne voudrais pas tourner cela à un débat sur le fond mais je vais quand même donner la parole à la Colombie. La Colombie, allez-y.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser. Je m'excuse auprès de l'Espagne et auprès des pays hispanophones, mais je vais parler anglais.

[interprétation de l'anglais]: On ne veut pas, comme vous l'avez dit, entrer dans un débat, mais je vous prierais de bien vouloir ajouter un nouveau paragraphe, et de préciser que ce point de vue a été exprimé par la Grèce. C'est tout. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Une petite seconde, je vais poser une question au secrétariat. Allez-y, le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Ce qu'a proposé la Colombie figurerait donc au paragraphe 117 *bis*, et on dirait que ce point de vue a été exprimé, sans mentionner le nom d'une délégation. Donc, ce qui a été proposé par la Grèce figurerait dans un paragraphe 117 *ter* qui figurerait après le paragraphe colombien, et on dirait "*Le point de vue a été exprimé*", "*The view was expressed*", "*Le point de vue a été exprimé*", sans mentionner, là encore, le nom d'une quelconque délégation. C'est la pratique établie aux Nations Unies. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: La Grèce, je ne crois pas que vous ayez encore besoin de la parole. Non. Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de parole. Je pense que les deux opinions des délégations ayant demandé la parole figureront dans le document, étant donné les deux paragraphes qui viennent d'être ajoutés à ce document. Nous pouvons donc procéder à l'adoption des paragraphes 117 *bis* et 117 *ter*.

Nous passons maintenant au 118. Le secrétariat, avant le 118, vous voulez dire quelque chose. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]*: Oui, merci Monsieur le Président. Le paragraphe 118 a déjà été adopté, donc je vais continuer, si vous me le permettez. Nous allons maintenant passer aux paragraphes qui doivent être encore adoptés.

Je vous renvoie, Mesdames et Messieurs, à un document qui vous a été distribué, il s'agit du CRP.20, Mesdames et Messieurs, CRP.20 Rev.1. J'espère que vous en êtes saisis. Il s'agit du CRP.20/Rev.1, document de séance 20. Ce document a été mis à jour de manière à être plus clair et de manière à faire des références claires au rapport, mais je pense que nous connaissons tous le rapport de toute façon, donc ce sera assez facile. Je vous renvoie à la section III sur les débris spatiaux, à la page 6, dans le document additif 1. Il s'agit des paragraphes 44 *bis*, 44 *ter*, 44 *quater*, 44 *quinquies*, 44 *sexies*, tels qu'ils figurent dans le document CRP.20/Rev.1.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer et se prononcer. L'Allemagne, vous voulez apporter un complément d'information, prendre la parole. Allez-y.

M. J. M. von BIEBERSTEIN (Allemagne) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je pense que les suggestions que nous avons proposées et qui ont été proposées par d'autres délégations figurent dans le document CRP.20/Rev.1. Donc, pas de commentaires en ce qui me concerne. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Je vous remercie. Très bien. C'est parfait. *Il en est ainsi décidé*, ces paragraphes seront rajoutés dans la section III de ce document sur les débris spatiaux.

Le secrétariat, paragraphe suivant ? C'est tout me dit le secrétariat. Formidable. Donc, je vous propose de procéder à l'examen dans sa totalité de ce document A/AC.105/L.275/Add.1. Est-ce qu'on peut l'adopter, Mesdames et Messieurs. Les États-Unis, allez-y.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Une question. Est-ce que l'on a adopté les paragraphes 112 et 113 dans l'additif 1 ? Parce que je ne suis pas sûr qu'ils aient été adoptés. Il s'agit de la section sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Merci de nous rappeler à l'ordre, les États-Unis. Effectivement, les modifications des paragraphes 112 et 113 étaient liées à la proposition colombienne dont nous avons déjà traité, mais je vais quand même donner la parole au secrétariat pour trancher. Le secrétariat.

Mme N. RODRIGUES (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est des paragraphes 112 et 113, je pense que le paragraphe 112 doit quand même être adopté parce que la question soulevée par la Colombie a déjà été pris en considération dans le cadre du paragraphe 117 *bis*. Et pour ce qui est du paragraphe 113, la délégation de l'Indonésie a proposé de rajouter le texte suivant, à la deuxième ligne de ce paragraphe, on dirait :

"la délimitation de l'espace, au moins pour arriver à un consensus minimum par le biais d'une approche plus réaliste, créerait des certitudes."

Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est tout.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je remercie le secrétariat pour cette précision sur ce paragraphe. Le 112, je vous le soumet, Mesdames et Messieurs, pour adoption. *Approuvé.*

Le 113, avec la modification proposée par le secrétariat qui reflète la proposition indonésienne. S'il n'y a pas d'objections, *ce paragraphe est adopté.*

Je vous remercie. Le secrétariat, est-ce qu'il reste encore des paragraphes qui sont restés en souffrance pour ce qui est de ce document ? Pour ne pas commettre d'erreur. Cela ne semble pas être le cas. Il n'y a plus d'autres paragraphes restés en souffrance. Je vous soumet à l'examen et pour adoption ce document dans sa totalité A/AC.105/L.275/Add.1. S'il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé. Ce document est adopté.* Je vous remercie. Parfait.

Document A/AC.105/L.275/Add.2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je vous propose de passer sans plus tarder au document suivant. Il s'agit du document A/AC.105/L.275/Add.2. Recommandations et décisions.

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 1. *Approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 2. *Approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 3. *Approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 4. *Approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 5. *Approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 6. *Approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 7. La Chine au paragraphe 7.

M. Y. XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Très

brèvement, après le mot "gouvernements", je vous propose parler de "gouvernements des États membres", "of Members States", "gouvernements des États membres". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Très bien. Sur la base de la proposition chinoise "les gouvernements des États membres", le paragraphe 7 est adopté.

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 8. *Approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 9. *Approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 10. *Approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 11. Le Canada, allez-y Madame.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) : Monsieur le Président, sur ce point, le Canada avait fait une déclaration. J'aimerais si possible inclure le Canada dans ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : C'est tout à fait faisable, Madame. Bien sûr, on va rajouter le Canada.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 12. Pardon, le secrétariat, allez-y. Vous voulez rajouter quelque chose. Allez-y le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Deux observations, Monsieur le Président. Au paragraphe 12, dans la liste des exposés, il faut changer en fait les noms des représentants. Au a) il faudrait dire "par l'observateur du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre. Au b) il faudrait dire "par le représentant de l'Allemagne". Donc, ne pas préciser les noms, en fait. Au c), il faudra dire "par le représentant du Japon". Et à l'alinéa d), il faudra dire "par le représentant de l'Inde". Voilà, ça c'était la première observation.

Deuxième observation, Monsieur le Président. On va rajouter deux exposés supplémentaires. Le premier sur "L'espace et le climat en Indonésie, situation et défis par le représentant de l'Indonésie". Et ensuite, deuxième

exposé “par le représentant de la Colombie”, le secrétariat est en train d’obtenir le titre en anglais de l’exposé en question. Vous ne l’avez pas, mais de toute façon on va vous le donner, ne vous inquiétez pas, on pourra y revenir ultérieurement si nécessaire.

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : La Colombie. Allez-y.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l’espagnol] : Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Le délégué de la Colombie veut dire qu’il a déjà donné la liste, il m’a montré la liste et je lui ai déjà indiqué le titre de cet exposé.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l’espagnol] : “Space technologies for sustainable development in Colombia”, “Les technologies spatiales au service du développement durable en Colombie”.

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Pas de problème pour ce qui est des titres. On en fera mention ici. *Le paragraphe 12 tel qu’il a été modifié par le secrétariat est donc adopté.*

Le Japon. Allez-y.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [interprétation de l’anglais] : Merci, Monsieur le Président. Alinéa c), deux corrections. Le titre “Le Satellite d’observation des gaz à effet de serre”. Dans la version anglaise, il faudrait mettre des lettres capitales. Ce n’est pas un nom commun, c’est un nom propre, il faudrait donc mettre des majuscules, en tout cas en anglais. Et il manque un bout à ce titre, rajouter GOSAT entre parenthèses, parce qu’en fait ce Satellite d’observation des gaz à effet de serre s’appelle le satellite GOSAT. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Merci au délégué du Japon. Merci pour ces observations de forme. Y a-t-il d’autres délégations désirant s’exprimer pour ce qui est des exposés et pour ce qui est notamment des titres de ces exposés, pour les pays qui ont fait un exposé ? Pas de demande de parole de la part des délégations concernées. *Ce paragraphe 12 dans sa totalité est adopté.*

Paragraphe 13

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 13. Approuvé.

Paragraphe 14

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 14. Approuvé.

Paragraphe 15

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 15. Approuvé.

Paragraphe 16

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 16. Approuvé.

Paragraphe 17

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 17. Approuvé.

Paragraphe 18

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 18. Approuvé.

Paragraphe 19

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 19. Approuvé.

Paragraphe 20

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 20. Approuvé.

Paragraphe 21

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 21. Approuvé.

Paragraphe 22

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 22. Approuvé.

Paragraphe 23

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 23. Les États-Unis, allez-y.

M. K. HODGKINS (États-Unis d’Amérique) [interprétation de l’anglais] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 23, je pense que l’on devrait biffer les États-Unis. On n’a pas fait de déclaration sur ce point. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Très bien. Merci pour cette modification. *Le paragraphe 23 est adopté tel qu’amendé par les États-Unis.*

Paragraphe 24

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 24. Approuvé.

Paragraphe 25

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 25. Approuvé.

Paragraphe 26

Le PRESIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 26. Approuvé.

Paragraphe 27

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. Approuvé.

Paragraphe 28

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 28. Les États-Unis, allez-y.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Première phrase de ce paragraphe 28. Je voulais que l'on m'explique. Il est dit ici que "*Le Comité a noté que les organismes des Nations Unies continuaient à contribuer activement à la protection de l'environnement terrestre et à la gestion des ressources naturelles grâce à l'exploitation de systèmes mondiaux d'observation*".

Il est dit ici que les Nations Unies exploitent des systèmes mondiaux d'observation. De quels systèmes s'agit-il ? S'agit-il de systèmes spatiaux ou d'autres types de systèmes ?

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Très bien. Merci beaucoup aux États-Unis. Le secrétariat.

M. W. BALOGH (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Ce paragraphe fait référence en fait au réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, GEO, le système d'observation des océans également. Bien sûr, ces satellites appartiennent à des agences spatiales mais nous utilisons quand même ces systèmes. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je vous remercie. Est-ce que c'est clair maintenant ? Est-ce que vous êtes satisfaits, Mesdames et Messieurs, par les explications du secrétariat ? Il n'y a pas d'objections. On peut adopter ce paragraphe. *Le paragraphe 28 est adopté.*

Paragraphe 29

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 29. Approuvé.

Paragraphe 30

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. Approuvé.

Paragraphe 31

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 31. Approuvé.

Paragraphe 32

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 32. Approuvé.

Paragraphe 33

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 33. Approuvé.

Paragraphe 34

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 34. Approuvé.

Paragraphe 35

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 35. Approuvé.

Paragraphe 36

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 36. Là encore, il y a des exposés techniques. Veuillez vérifier, s'il vous plaît, si vous êtes concernés. Veuillez vérifier que les titres sont bien complets et justes, notamment quant aux représentants, ceux qui ont fait ces exposés, qui ne sont pas mentionnés ici d'ailleurs. *Paragraphe 26 approuvé.*

Paragraphe 37

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 37. Le Brésil d'abord et ensuite la Chine. Le Brésil.

M. A. TENORIO-MURÃO (Brésil) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Une petite modification, Monsieur le Président. Après nous être entretenus avec notre spécialiste, nous avons le sentiment qu'au début de la quatrième ligne, lorsque l'on parle "*d'informations sur des ressources naturelles*", je vous propose de parler de "*données*" parce que les informations et les données ce n'est pas la même chose. S'il s'agit de données géospatiales, il faudrait parler ici de "*données*" et non pas "*d'informations*". Je vous remercie.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci. Dans la version espagnole, il faudrait donc remplacer "*informations*" par "*données*". Je ne pense pas que cela pose problème. *Le paragraphe est donc approuvé.* Pardon, excusez-moi j'avais oublié la Chine. La Chine a la parole.

M. Y. XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de revenir en arrière, au paragraphe 36, alinéa a). Je ne sais pas si lorsqu'on dit d'un représentant du secrétariat du GEO, est-ce qu'on devrait dire un observateur du secrétariat du GEO pour maintenir la cohérence avec les autres paragraphes ou pas ? Je ne sais pas.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Le secrétariat. Oui, c'est la pratique effectivement, établie aux Nations Unies. Sur ces

observations, je pense que *l'on peut adopter le paragraphe 37.*

Paragraphe 38

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 38. *Approuvé.*

Paragraphe 39

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 39. *Approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 40. *Approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 41. La Grèce, vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par féliciter le secrétariat pour les efforts qu'il a déployés pour refléter exactement ce qui avait été dit lors des débats. Je souhaiterais juste ajouter, après "*informations*", à l'avant-dernière ligne, il faudrait avoir une référence à l'économie et à la transparence. Je m'en remets aux anglophones pour trouver la bonne formulation. On parle d'informations. Non excusez-moi, je me suis trompé de page et de document. Les félicitations s'appliquent quand même au secrétariat.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : J'espère que cela est prémonitoire, j'espère que nous terminerons nos travaux beaucoup plus tôt que prévu.

Le paragraphe 41 est approuvé.

Paragraphe 42

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 42. *Approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 43. *Approuvé.*

Paragraphe 44

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 44. *Approuvé.*

Paragraphe 45

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 45. Le Canada, vous avez la parole.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite exprimer sa satisfaction par rapport à ce

paragraphe. Toutefois, je pense que compte tenu de certaines observations pendant ce point de l'ordre du jour, il serait nécessaire d'avoir une certaine clarification ou précision. Donc, je propose d'ajouter quelques petits amendements par rapport à ce paragraphe-là.

Tout d'abord, dans la version anglaise, à la fin de la première phrase, je suggérerais de rajouter "*recommandation that will be reflected in the chapter 4 of the*", on rajoute la précision.

La deuxième proposition consiste à clarifier les discussions qui ont été faites pendant ce Comité et cette session-ci, devraient être reflétées dans le document CRP.3 au chapitre II, puisque le CRP.3 n'est pas un document complet à cette étape-ci. Il faudrait tenir compte où on veut rajouter des amendements au document CRP.3.

Ces deux précisions que je souhaiterais que nous apportions à ces paragraphes.

Par ailleurs, nous avons aussi une suggestion, si vous permettez, c'est que la délégation brésilienne a présenté une proposition qui pourrait être insérée à l'intérieur des recommandations. Ce document a été intitulé *non-paper by Brasil*. J'aimerais, si nous pouvions être consistants avec ce que nous avons la façon de faire, que ce soit reflété à l'intérieur de notre rapport, ça pourrait être un CRP mais du moins ce Comité garde trace dans les prochaines années de ce *non-paper* présenté par la délégation brésilienne. Je pense que le secrétariat pourrait nous aider à construire un paragraphe 45 *bis* indiquant que le Comité a pris connaissance de la proposition brésilienne et que ce document-là peut être documenté comme un CRP. Pour que nous puissions retracer spécifiquement. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Canada. La Chine, vous avez la parole.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, la Chine appuie la proposition canadienne concernant le non-document présenté par le Brésil et j'espère que le secrétariat contactera la délégation brésilienne et élaborera un document de séance, un CRP, et de cette façon nous aurons un document sur lequel travailler dans le cadre des prochaines réunions. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par le Canada et la Chine.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Il y a deux suggestions qui ont été faites par le Canada. La première suggestion c'est d'apporter des précisions au paragraphe 45, donc il faudrait parler des chapitres IV et II. L'autre proposition c'est de transformer le non-document du Brésil, en document de séance, un document CRP.

Le Brésil, vous avez la parole.

M. A. TENORIO-MURÃO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voulais juste dire que pour le Brésil, nous pouvons soit avoir un document de salle, un document CRP, soit avoir un non-document. Peut-être que le secrétariat peut nous faire savoir ce qu'il préfère. Nous ne savons pas si cela signifiera qu'il faudra modifier le document du Brésil, le non-document, afin de l'adapter au format et aux présentations des documents CRP. De toutes les façons, les deux cas de figure nous conviennent tout à fait.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Brésil pour sa souplesse. Le secrétariat, non, les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation n'a pas d'objection à ce que ce non-document se transforme en document CRP, mais je pense qu'il y a des problèmes pratiques qui se posent. Premièrement, le non-document a fait l'objet de consultations officieuses. Il y a des observations qui ont été faites et ces observations seront reprises dans la prochaine version du non-document.

Si j'ai bien compris les débats, le Brésil va maintenant tenir compte de toutes ces observations, va réviser ce non-document et c'est ce non-document révisé qui sera distribué avec le CRP.3 avant la prochaine réunion du Comité. Si ce non-document se transforme en document CRP, il faudra que cela se fasse dans les deux heures à venir afin que nous puissions l'emporter avec nous. Parce que si j'ai bien compris, les documents de salle, les documents CRP ne sont pas distribués au même rythme que les autres documents. Donc, d'un point de vue pratique, comment est-ce que l'on procéderait ? Ce document ne peut pas se transformer en CRP à moins que l'on nous distribue ce CRP avant notre départ. Parce que si ce document se transforme en CRP, il ne sera pas possible de le distribuer aux délégations et aux États membres, mais peut-être que je me trompe.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie les États-Unis. Le Brésil.

M. A. TENORIO-MURÃO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le délégué des États-Unis soulève là une autre question, à savoir ce non-document, même si nous comprenons qu'il serait préférable que dans l'histoire du Comité, on tienne compte du fait qu'un document a été présenté, mais ce non-document n'est plus d'actualité parce que de toutes les façons cette question a déjà été discutée. Maintenant nous devons élaborer un nouveau document, nous devons apporter des modifications significatives au non-document. Donc, je pense qu'il ne faut pas perdre de vue cette révision qui est nécessaire. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le Canada.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci chers délégués pour vos commentaires. Nous comprenons tout à fait la question de contraintes logistiques et de temps. Ce que nous proposons ce serait de clairement indiquer, alors, dans ce rapport-ci, qu'il y a eu un *non-paper* qui a été présenté à l'attention du Comité, et que se basant sur ce *non-paper*, le Brésil va travailler pour nous préparer des recommandations. Donc à ce moment-là nous saurons de quel *non-paper* nous parlons. Je suis d'accord pour que nous n'éditions pas de CRP, mais néanmoins, nous devons documenter et avoir un paragraphe qui le mentionne.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais juste à la déléguée canadienne que souvent ces rapports sont lus par des personnes qui ne connaissent pas forcément notre jargon et qui ne savent pas forcément ce que signifie un non-document. Donc, quand dans un paragraphe on dit il existe un non-document, on ne comprend pas très bien de quoi il s'agit. Donc, on pourrait peut-être dire, il y a eu un document, ou une proposition écrite, ou quelque chose de ce genre-là. Donc, je vais demander au secrétariat et au Brésil s'ils seraient d'accord avec cela.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Pour ce qui est du statut des documents CRP, des documents de séance, il s'agit de documents qui sont distribués lors des séances tout simplement.

Pour ce qui est de la deuxième observation, comment avoir une référence à cette proposition brésilienne ? Nous allons y revenir, nous allons voir avec les services d'édition. Donc, je vous demande, Monsieur le Président, de nous permettre de revenir sur cette question un petit peu plus tard.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je pense que les choses sont claires. Le secrétariat va nous

transmettre une formulation après vos contacts avec les services d'édition. Donc, nous pouvons approuver le paragraphe 45, étant entendu que le secrétariat va essayer de proposer une formulation supplémentaire. *Le paragraphe 45 est approuvé.*

Le document A/AC.105/L.275/Add.2 est donc approuvé dans son ensemble. Il en est ainsi décidé.

Document A/AC.105/L.275/Add.3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous en sommes maintenant au document A/AC.105/L.275/Add.3. Recommandations et décisions.

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 1. *Approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 2. Le Japon, vous avez la parole sur le paragraphe 2.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Japon a fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Il faut donc ajouter le nom du Japon à la liste. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Japon. Nous allons donc inclure le Japon sur la liste.

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 3. Vérifiez que nous n'avons rien oublié à ce paragraphe. Le Japon.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du 3 d) Introduction d'un outil pour l'enseignement des sciences spatiales, il y a une erreur dans le titre. Je n'ai pas le titre correct sous les yeux, donc je vous renvoie à la présentation. Mais je souhaiterais que le titre soit modifié et que l'on garde le titre correct.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, je pense, M. le délégué du Japon, que nous pouvons faire confiance au secrétariat. Le secrétariat modifiera le titre de l'exposé réalisé par le Japon. *Le paragraphe 3 est donc approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 4. *Approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 5. *Approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 6. *Approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 7. *Approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 8. *Approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 9. *Approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 10. Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À la première ligne du paragraphe 10, je pense qu'il y a un mot qui manque, à la première ligne. Il est dit "*Le Comité a noté que les données spatiales*", dans la version anglaise "*les données venant de l'espace extra-atmosphérique*".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Nigeria. Le secrétariat ? Est-ce que vous pourriez nous proposer quelque chose ?

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Je pense que le secrétariat peut se charger de cela plus tard, mais je vois juste qu'il y a un mot qui manque tout simplement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : *Le paragraphe 10 est approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 11. *Approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 12. *Approuvé.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 13. *Approuvé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 14. *Approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 15. Approuvé.

Paragraphe 16

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 16. Approuvé.

Paragraphe 17

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17. Approuvé.

Paragraphe 18

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. Approuvé.

Paragraphe 19

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 19. Approuvé.

Paragraphe 20

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 20. Approuvé.

Paragraphe 21

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 21. Approuvé.

Paragraphe 22

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 22. Approuvé.

Paragraphe 23

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 23. Approuvé.

Paragraphe 24

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 24. Approuvé.

Paragraphe 25

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 25. Approuvé.

Paragraphe 26

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 26. Approuvé.

Paragraphe 27

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. Approuvé.

Paragraphe 28

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 28. Approuvé.

Paragraphe 29

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 29. Approuvé.

Paragraphe 30

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. Le secrétariat, vous avez la parole..

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Il y a eu une omission de la part du secrétariat au paragraphe 30, il faudrait également dire "Des déclarations ont également été faites par l'observateur de l'Organisation de la coopération Asie-Pacifique APSCO, et l'IAASS, l'Association internationale pour le progrès de la sûreté spatiale."

Je vous remercie.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Nous avons approuvé le paragraphe 30 avec ces modifications.

Paragraphe 31

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 31. Approuvé.

Paragraphe 32

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 32. Approuvé.

Paragraphe 33

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 33. Approuvé.

Paragraphe 34

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 34. La Chine.

M. Y. XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Juste un petit problème technique. Nous pourrions peut-être demander au secrétariat de vérifier le statut de cette organisation intergouvernementale. Est-ce qu'il faut parler de statut, ici, en l'occurrence, lorsqu'il s'agit de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique ?

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Le secrétariat, vous avez quelque chose à ajouter ?

Le paragraphe 34 est approuvé.

Paragraphe 35

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 35. Le Venezuela, vous avez la parole.

M. R. NAVARRO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions ajouter, à la fin du paragraphe 35, la phrase suivante :

“Il a été convenu de reporter la décision jusqu'à la prochaine session car la demande n'a pas été présentée dans les délais.”

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît ?

M. R. NAVARRO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je répète ?

À la fin du paragraphe 35, après CRP.8, on ajouterait la phrase suivante :

“Il a été convenu de reporter la décision jusqu'à la prochaine session compte tenu du fait que la demande n'a pas été présentée suffisamment à l'avance.”

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Venezuela. Une seconde, s'il vous plaît.

Je me rappelle tout à fait que c'est la déléguée de la Suisse qui avait justement fait des observations sur cette demande. Alors, je me tourne vers la Suisse. Pourquoi est-ce que la Suisse a demandé le report de la décision ? Pour quelle raison exactement ?

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi, Monsieur le Président, je n'étais pas très attentive. Il s'agit du paragraphe 35, c'est bien cela ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Tout à fait, vous avez raison, il s'agit bien du paragraphe 35.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Au titre de ce point de l'ordre du jour, ma délégation a fait une observation, mais on le dit dans les paragraphes qui suivent. Je pense que c'est au paragraphe 41 que l'on dit ce qu'a dit ma délégation.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Non, excusez-moi, mais ce n'est pas tout à fait la même chose, au paragraphe 41, il s'agit d'une observation d'ordre tout à fait général, une observation générale sur le débat qui s'est tenu. Mais là, le Venezuela a fait une observation, c'est une observation spécifique sur une demande précise, et sur cette demande précise, la Suisse s'était prononcée également. Il s'agissait, si je ne m'abuse, du statut de l'ESA.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 41 est

une observation un petit peu plus générale, effectivement, et concerne toutes les demandes d'octroi de statut d'observateur. Le paragraphe 35 en fait, ne concerne que l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale. Je n'ai pas tout à fait entendu ce qui a été dit par le Venezuela, mais vous souhaiteriez que l'on mentionne ici ce qui a été dit par la délégation suisse concernant la demande de cette association en particulier ? Est-ce que c'est cela que vous nous demandez de faire ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, oui, exactement.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Ce que la délégation suisse a dit c'est que l'adresse de contact de cette association ne figurait pas dans la charte de l'association qui avait été présentée. La seule adresse de contact figurait dans une lettre qui avait été adressée au Directeur du Bureau des affaires spatiales dans la demande, et cette adresse était la même que le Centre technique de l'Agence spatiale européenne. La Suisse est membre de l'Agence spatiale européenne, et c'est la raison pour laquelle ma délégation souhaitait avoir des précisions et souhaitait demander à l'Agence spatiale européenne quelle était la relation entre l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale et l'Agence spatiale européenne. Nous souhaitions obtenir ces précisions avant d'arrêter toute décision concernant l'octroi du statut d'observateur à cette organisation, tout simplement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je remercie la déléguée de la Suisse. Bien sûr, nous n'allons pas pouvoir reprendre tout ce que vous venez de dire, mais nous allons juste ajouter une phrase au paragraphe 35 et nous reprendrions la proposition du Venezuela. Effectivement, il a été décidé de reporter la décision sur cette organisation et nous reprendrions ce que vous venez de dire mais nous allons le synthétiser au paragraphe 35. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste compléter ce qui a été dit par notre collègue du Venezuela. En fait, je pense que nous avons besoin de compléter le paragraphe et de dire qu'on a reporté la décision à la prochaine session en attente d'informations supplémentaires. Je pense que c'est ce qui a été dit par la Suisse. Il faut compléter, justifier du pourquoi de cette non-décision. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, en ce

qui me concerne, j'ai plutôt le souvenir, ce n'est pas tellement une question de délais ou de présentation des informations à temps. C'était plutôt la question de présenter des informations qui n'avaient pas été présentées, dont nous ne disposions pas. Donc, je vous proposerai de dire la chose suivante :

"Il a été décidé de reporter l'examen de cette demande à la prochaine session du Comité étant donné la nécessité qu'il y avait à disposer de davantage d'informations."

Quelque chose dans ce style qui, je crois, correspond plus à la situation. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Suisse, est-ce que vous êtes d'accord, Madame, avec la proposition américaine ?

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, nous sommes d'accord. Merci, Monsieur le Président, et merci à la délégation américaine. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien, merci. Le Venezuela, vous avez demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, pas de problème, Monsieur le Président. Mais pour être cohérents, au paragraphe 30 on a ajouté que des observateurs ont pris la parole et on a parlé d'un observateur intergouvernemental dont la candidature a été adoptée, mais on ne peut pas parler de ce représentant comme observateur parce qu'il ne bénéficie pas encore du statut d'observateur. Donc, il faudrait modifier, il faudrait dire qu'il a pris la parole comme observateur de cette organisation intergouvernementale et un représentant de cette institution. Je ne sais pas si c'est clair, je ne sais pas si vous avez compris. Je peux peut-être préciser si vous voulez.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, s'il vous plaît, allez-y, parce que sinon c'est vrai que ce n'est pas très très clair.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Si je ne m'abuse, Monsieur le Président, au paragraphe 30, on a demandé à ajouter que "avaient également pris la parole, les observateurs" et si on veut faire preuve d'une plus grande cohérence, en fait celui qui a pris la parole c'est la Commission intergouvernementale, on a d'ailleurs adopté son statut d'observateur. Mais cette institution non gouvernementale a fait un exposé, mais on ne peut pas l'appeler observateur parce qu'il ne bénéficie pas encore de ce statut, il n'a pas été accepté comme observateur permanent auprès du Comité.

C'est pour garantir, maintenir la cohérence dans le document. J'espère que c'est clair.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, j'ai compris, j'ai finalement compris. On ne peut pas non plus lui donner le titre d'observateur avant qu'il ne l'obtienne. Qu'est-ce que vous en dites, le secrétariat ? Les États-Unis, allez-y.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. On pinaille, Monsieur le Président, parce qu'en fait ils étaient tous les deux observateurs parce qu'ils bénéficiaient déjà du statut d'observateur pour cette session du Comité. La différence c'est que nous avons décidé de donner à l'une d'entre elles le statut d'observateur permanent et pas pour l'autre. Cela ne veut pas dire que l'autre organisation ne peut pas revenir l'année prochaine pour bénéficier du statut d'observateur temporaire.

Au paragraphe 30, parler d'observateur pour les deux ne préjuge en rien du fait qu'après on a décidé de faire d'une de ces organisations un observateur permanent et pas de l'autre. Parce que nous donnons, comme vous le savez, aux États membres et aux organisations, le statut d'observateur pour cette session, sans préjuger d'une décision ultérieure sur leur statut d'observateur permanent. J'espère que j'ai été clair, je ne sais pas.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense qu'effectivement, je vous prie de m'excuser, je pense que les États-Unis, on ne va pas non plus pinailler. Je pense qu'il faudrait maintenir la cohérence, mais étant donné l'explication des États-Unis, je pense que la cohérence est respectée. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, effectivement, là, je pense que la délégation américaine a vu juste et merci au Venezuela parce que votre intention était la bonne, celle d'améliorer le texte. Mais de toute façon c'est vrai que l'on peut parler d'observateur sans préjuger du fait que l'une de ces organisations bénéficie déjà du statut d'observateur permanent.

Le paragraphe 35 est donc adopté.

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 36. L'Autriche. Monsieur, allez-y.

M. W. LICHEM (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Une petite observation, un élément qu'il faudrait garder à l'esprit. En ce qui nous concerne, il y a une différence, il y a des critères tout à fait différents entre l'adoption du statut des organisations qui ont le statut d'observateur au niveau de l'ECOSOC, et au niveau du Comité. Il ne faut pas mélanger les choses et il ne faut pas non plus mettre en place des conditions selon lesquelles le Comité devrait établir une distinction entre les critères qui sont adoptés au niveau de l'ECOSOC et ceux qui sont adoptés au niveau de notre Comité. Il ne faut pas mettre des conditions. Il ne faut pas dire, par exemple, que pour bénéficier du statut d'observateur dans notre Comité, une organisation doit être adoptée par l'ECOSOC d'abord ou l'inverse d'ailleurs. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. L'Ambassadeur Lichem de l'Autriche qui a pris la parole, est un diplomate de très grande expérience, il a pris part aux négociations qui ont mené à la mise en place du système de rotation et je pense que ses observations doivent être prises en considération, et qui s'inscrivent en droite ligne du débat qui a fait rage sur la question. Merci, en tout cas, M. l'Ambassadeur, pour ces observations.

Je reviens donc, si vous le permettez, au paragraphe 36. S'il n'y a pas d'autres observations. *Il est adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 37. La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Deuxième ligne, nous vous proposons de remplacer "from" par "concerning", "concernant des organisations non gouvernementales". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le 37, sur la base de la modification. Il s'agissait de "concerning", vous avez bien compris.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 38. *Approuvé.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 39. *Approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 40. *Approuvé.*

La Libye, allez-y, au paragraphe 40.

M. Z. H. M. GASHUT (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, il y a une erreur dans le texte en arabe, au paragraphe 39. Il y a une erreur dans la traduction de l'ECOSOC, en arabe, la traduction n'est pas correcte. Il faudra corriger, s'il vous plaît. C'est "Conseil" et pas "Centre" comme ça y est en arabe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup au délégué de la Libye. Merci pour cette contribution et pour cette correction à la version arabe du texte.

Le paragraphe 39, sur la base de la modification qui a été faite par la Libye, peut être adopté.

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 40. *Approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 41. La République tchèque, M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Écoutez, j'avais demandé la parole avant sur le paragraphe 39. Si vous regardez la liste des organisations non gouvernementales, on mélange les organisations non gouvernementales et intergouvernementales. Certaines d'entre elles ont obtenu le statut consultatif, comme par exemple, l'Association du droit international. Elle avait déjà demandé ce statut consultatif avant la Deuxième Guerre mondiale, l'Académie internationale d'astronautique, par exemple, est dans la même situation. Donc, je ne sais pas si on peut dire que le Comité ne devrait pas faire obligation aux organisations non gouvernementales d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Je ne sais pas si vous avez compris ce que je voulais dire.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Si vous faites une proposition, un libellé, proposez quelque chose par écrit, peut-être on pourra comprendre un petit peu mieux quelle est l'idée, ce que vous voulez dire exactement.

M. le représentant de la République tchèque, on a compris que ce paragraphe n'est pas très logique. La question que je vous pose est de savoir si vous avez quelque chose à proposer par écrit, un libellé à l'écrit pour que l'on comprenne mieux ce que vous voulez exactement.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Non, Monsieur le Président. Je ne comprends pas le sens de ce paragraphe, l'esprit de ce paragraphe. Je ne peux pas proposer d'amélioration parce que je ne vois pas pourquoi on doit faire obligation.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Ecoutez, il est clair que si vous ne comprenez pas ce paragraphe, vous ne pouvez pas l'améliorer. On a deux délégations, la Colombie et la Grèce.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne pense pas qu'il faudrait tout changer ici, imposer des éléments qui n'existaient pas, enlever des éléments qui correspondent aux éléments qui ont effectivement eu lieu. Ici, je crois que "quelques délégations ont exprimé l'avis". S'il y a un avis, on ne doit pas le limiter, il faut respecter l'avis de chaque délégation.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci à la Colombie. La Grèce, s'il vous plaît, Monsieur.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour intervenir sur le paragraphe 41. Effectivement, comme l'a dit la Colombie, c'est un avis. Si vous ne comprenez pas, si cette délégation a exprimé un avis qui n'a pas été compris, c'est le problème, en fait des délégations qui ont exprimé cet avis qui n'a pas été compris par les autres. C'est un problème de communication. On ne peut pas toucher. C'est le rapport. Cela reflète l'avis qui a été exprimé, même s'il n'a pas été compris, il n'a pas été compris, c'est aux autres de comprendre ou aux délégations de préciser si elles n'ont pas été comprises. C'est tout. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui effectivement. C'est vrai que les rapports en principe doivent être compréhensibles, c'est le principe de base, en règle générale, dans leur totalité. Mais bien sûr, on peut toujours améliorer le rapport. C'est vrai que ça a été un débat assez houleux. Beaucoup de délégations ont participé. Beaucoup de délégations ont participé. Le secrétariat, vous avez quelque chose à ajouter ? Non, le secrétariat n'a rien à ajouter.

Les États-Unis, vous avez quelque chose à ajouter ?

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai peut-être siégé depuis trop longtemps au niveau de ce Comité, parce qu'en ce qui nous concerne, ce paragraphe est très clair. Ce paragraphe est cohérent, tout d'abord.

Deuxièmement, il est possible que l'on ne puisse pas comprendre la position prise par une délégation, et je crois que c'est le cas ici. Parce que je crois que le paragraphe est très clair et je pourrais l'expliquer si vous le voulez, à nouveau.

Je pourrais expliquer pourquoi ma délégation a exprimé l'avis que le Comité ne devrait pas faire obligation aux organisations non gouvernementales d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social si elles veulent obtenir le statut consultatif au niveau du Comité. Si le Comité économique et social n'avance pas assez vite, et sur cette base, elle n'a pas pu, puisqu'elle n'a pas obtenu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social, elle ne peut pas obtenir le statut d'observateur auprès du Comité. La question est de savoir ce qui est fait au niveau du Conseil économique et social et si cela peut être utilisé comme une excuse pour empêcher certaines ONG de participer à nos travaux. Voilà, ce que nous avons voulu dire. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je crois qu'il est clair que nous avons trouvé quels étaient les parrains de ce paragraphe et je pense qu'il est clair maintenant. Le secrétariat et la Présidence n'ont rien à ajouter. Je demanderai au Pr Kopal si l'on peut adopter ce paragraphe, étant donné les explications des États-Unis ?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président. Qu'est-ce que vous avez dit exactement ? Est-ce que vous pourriez répéter ce que vous avez dit ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très simplement. Est-ce que l'on peut adopter ce paragraphe tel quel, M. Kopal ? Est-ce qu'on peut adopter ce paragraphe 39 ?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : C'est l'avant-dernière phrase que vous avez dite ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : J'étais en train de dire que la délégation des États-Unis a expliqué le pourquoi du comment, a expliqué la raison d'être de ce paragraphe. Ce paragraphe a un sens, il est cohérent, il a été expliqué par la délégation des États-Unis. C'est ça que je vous disais. Alors je vous pose la question. À la lumière de ces explications, est-ce qu'on peut procéder à l'adoption de ce paragraphe, s'il vous plaît ?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Allez-y, Monsieur, si vous le voulez, pas de problème.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : *Le paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 41. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ajouter, après le dernier point virgule et avant “*démontré que*”, parler de “*représentativité*”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Est-ce qu'il y a des objections à cette proposition de la Grèce ? Est-ce qu'il faudrait répéter ? L'Autriche, allez-y.

M. W. LICHEM (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Très rapidement. Je ne suis pas sûr que ce système soit appliqué à l'ECOSOC, au système de l'ECOSOC, c'est le premier point. Deuxièmement, la disponibilité de ressources financières n'est pas une question pertinente ici, ou n'a aucune incidence sur la contribution que cette organisation pourrait avoir aux travaux du Comité. Si ces organisations sont qualifiées et compétentes pour contribuer aux travaux du Comité, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de dire si ces organisations sont riches ou pas.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous préviens que je ne vais pas rouvrir le débat, non. Mais je vais quand même donner la parole à la Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Pour économiser du temps, c'est vrai qu'il faudrait ne pas rouvrir le débat. Je suis d'accord cependant avec l'Ambassadeur Lichem. Nous ne sommes pas un organisme de vérification ou de contrôle financier. Le Comité n'est pas un Comité qui fait du contrôle fiscal et qui doit aller s'immiscer dans les bourses ou dans les poches des uns et des autres. Je pense que le secrétariat a fait un excellent travail.

Si on doit mettre en place des critères, Monsieur le Président, je pense, vous avez proposé la création d'un groupe de travail qui devrait servir de filtre à l'adhésion de certaines organisations. Je pense qu'il faut terminer le débat, donc donner la possibilité à ce groupe de travail de se réunir et de créer davantage de critères. En effet, le monde a changé. Il y a de cela 40 ou 50 ans, la société civile n'avait pas accès à nos organisations. Je pense qu'il ne faudrait pas renoncer à cette possibilité qui nous est offerte au nom des demandes d'une poignée d'États. Donc, en ce qui me concerne, je travaillerai au niveau de ce groupe de travail avec les délégations intéressées pour arriver à une solution à ce problème. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci à la Colombie.

Le paragraphe 41 est donc adopté.

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 42. *Adopté.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 43. Pardon, la Chine, sur lequel, le 42 ou le 43 ?

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Le 42. Je vous propose de remplacer le mot “*statut consultatif*”, parler de “*statut permanent*” des organisations non gouvernementales et rajouter auprès du Comité. Pour que l'on parle de statut d'observateur permanent des organisations non gouvernementales auprès du Comité, parce qu'il n'y a pas de statut consultatif au niveau du Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Monsieur le Président. Le secrétariat, lorsque cette question a été soulevée, a pensé, avait compris qu'il était important de demander des orientations au Conseil économique et social sur les critères relatifs au statut consultatif dans leur comité, au niveau du Conseil économique et social.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Il n'y a pas de statut consultatif et ils ne sont pas observateurs, c'est un statut consultatif mais ce ne sont pas des observateurs. Parce que les critères ce sont les critères pour le Comité, le COPUOS, on est d'accord, pas pour l'ECOSOC.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le secrétariat, allez-y. Est-ce que vous pourriez répéter ? Que voulez-vous proposer exactement ?

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je répète. Paragraphe 42 :

“Quelques délégations ont estimé qu'il était important de demander des orientations au Conseil économique et social sur les critères relatifs au statut d'observateur permanent d'organisations non gouvernementales auprès du Comité.”

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je pense que la proposition

chinoise est maintenant claire. Y a-t-il des objections ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons procéder à l'adoption du paragraphe 42.

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 43. *Adopté.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 44. *Adopté.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 45. La Chine.

M. Y. XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 44, à la fin de ce paragraphe, je vous propose de rajouter "aux organisations non gouvernementales", "statut d'observateur permanent aux organisations non gouvernementales". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Très bien. Merci à la Chine. *Le paragraphe 44 est adopté avec cette modification.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : *Le paragraphe 45 est adopté.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 46. *Adopté.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 47. *Adopté.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 48. *Adopté.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 49. *Adopté.*

Merci, Mesdames et Messieurs. Nous allons revenir dans ce document Add.3. Il nous restait un paragraphe, le paragraphe 10 qui était resté en suspens. Le Nigeria avait fait quelques suggestions. Je vais poser la question au Nigeria de savoir s'il a déjà quelque chose à nous proposer.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Mais il avait convenu que c'était au secrétariat de se charger de cela. Nous sommes d'accord avec ce que décidera le secrétariat. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Très bien. Le secrétariat va s'en charger. Nous ne pouvons pas approuver le paragraphe 10 par conséquent, nous devons encore attendre un petit peu. Le Nigeria, est-ce que vous pourriez aider le secrétariat ?

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [interprétation de l'anglais] : Ecoutez, ce paragraphe ne doit pas ralentir nos travaux. Lorsque l'on dit que les données de l'espace, et après on parle de télédétection. Est-ce que l'on parle de données spatiales ou est-ce que l'on parle de données terrestres ? Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les détails, mais il s'agit tout simplement de faire en sorte que cette phrase soit précise, que l'on sache exactement de quel type de données est-ce que l'on parle.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat propose : "Le Comité a noté que les données spatiales et des services tels que". On aurait en anglais "space based data" au lieu de "data from outerspace". La version française resterait inchangée. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je remercie le secrétariat pour ces efforts. S'il n'y a pas d'objections, *le paragraphe 10 est approuvé.*

Je donne maintenant la parole au secrétariat qui va revenir sur les autres paragraphes restés en suspens. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Sur le chapitre concernant les "Questions diverses". Compte tenu des décisions qui ont été prises ce matin, à savoir que le Comité lors de sa prochaine session en 2010 parlera du rôle futur du Comité. C'est une question qui figure à l'ordre du jour au titre des "Questions diverses" depuis déjà quelques années. Compte tenu également des décisions qui ont été prises par le Comité ce matin, à savoir que le secrétariat doit présenter un texte qui indiquerait le fait que le G15 doit se pencher sur la question des exposés techniques et de l'équilibre qui doit exister entre les plénières et les exposés techniques, le secrétariat a rédigé une formulation.

Donc, on pourrait avoir un chapitre IV dont le titre serait "Rôle et activités futurs du Comité", après le paragraphe 48. Et on aurait un paragraphe 49 qui se lirait comme suit :

"Le Comité a demandé au G15 de discuter de la façon dont il est possible d'optimiser le

temps imparti au Comité et à ses organes subsidiaires en tenant compte de la nécessité d'établir un équilibre entre les contributions apportées par les exposés techniques et le temps nécessaire pour des examens approfondis des questions dont est saisi le Comité et ses organes subsidiaires."

Je vais en redonner lecture :

Le Comité a demandé au G15 de discuter de la façon dont on pourrait optimiser le temps imparti au Comité et à ses organes subsidiaires en tenant compte de la nécessité d'établir un équilibre entre les contributions apportées par les exposés techniques et la nécessité de disposer d'assez de temps pour que le Comité et ses organes subsidiaires puissent examiner les questions dont il est saisi de façon approfondie."

Après, on aurait un paragraphe 50 qui se lirait comme suit :

"Le Comité est convenu d'examiner la question "Rôle et activités futurs du Comité lors de sa cinquante-troisième session en 2010."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le secrétariat. Je voudrais vraiment remercier le secrétariat pour avoir rédigé ces paragraphes. Ces paragraphes reflètent une préoccupation qui a été énoncée à plusieurs reprises lors du débat. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Lorsque l'on parle d'optimiser, il faudrait parler également de rationaliser, d'optimiser et de rationaliser. Parce qu'hier, j'ai parlé à plusieurs reprises de rationaliser les travaux du Comité. Encore une fois, merci au secrétariat pour ses efforts.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier le secrétariat pour l'excellent travail réalisé et pour ses propositions. Je pense qu'il faut parler d'optimiser l'utilisation du temps imparti. Je ne suis pas anglophone mais je pense qu'il faut parler d'optimiser le temps imparti. Peut-être que les anglophones en sauront un petit peu plus que moi à ce sujet. Je pense qu'il y a également une autre question, c'est que le Comité est composé de plus en plus de membres et les activités spatiales sont de plus en plus importantes, donc cela signifie que le

COPUOS a d'autres types de défis à relever. Je pense qu'il faudra à un moment ou à un autre que le COPUOS se transforme en programme des Nations Unies ou en organisation. Je ne peux pas prévoir ce qui va se passer à l'avenir, mais je pense que les préoccupations qui ont été énoncées ici ou là portent à croire qu'il faudra, à un moment ou à un autre modifier les choses. Parce qu'il y a de plus en plus d'acteurs, il y a de plus en plus d'exposés. Donc, il faut optimiser l'utilisation du temps imparti, ici dans cette salle, mais il faudra également organiser des événements parallèles afin que les participants puissent décider les réunions ou les événements auxquels ils souhaitent participer. Nous n'allons pas l'ajouter maintenant, mais je pense que ce sont des éléments qui devraient être pris en compte. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Colombie pour cette observation. Je remercie également la Grèce. Donc, on dirait "optimiser et rationaliser".

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Vous savez que ma délégation a soulevé cette question dans le cadre de cette session-ci du Comité. Encore une fois, ce problème est un problème récurrent, et je voulais juste dire que la formulation qui vient de nous être présentée par le secrétariat est pour nous tout à fait satisfaisante. Nous sommes convaincus que les talents du secrétariat conjugués aux talents du G15, il nous sera possible de trouver une solution à ce problème.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour cette observation. Il n'y a pas d'autres observations, donc *le document A/AC.105/L.275/Add.3 est approuvé*. Est-ce que je peux l'approuver ce document ou pas, Messieurs du secrétariat ? La République tchèque et après les États-Unis.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, j'ai une demande tout à fait modeste. À la fin de chaque rapport du Comité, on incluait toujours le programme de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, et nous avons également la date et le lieu de la prochaine session. Mais là rien n'est dit à ce sujet dans tous les documents dont nous avons été saisis. Est-ce que vous pourriez nous faire savoir s'il y aura une telle référence quelque part ? Cela pourrait être utile. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je me pose la même question, alors je donne la parole, sans plus tarder, au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le

Président. C'est exactement ce que j'allais dire, Monsieur le Président. C'est exactement ce que j'allais dire. Vous avez probablement constaté que pour la première fois, le secrétariat a omis un chapitre du rapport, c'est un fait, effectivement il devrait y avoir et il va y avoir, un paragraphe qui va se lire comme suit :

"Le calendrier de travail du Comité et de ses organes subsidiaires", et après il sera dit "Le Comité est convenu du calendrier provisoire suivant pour sa session et pour les sessions des Sous-Comités en 2010." Ici, vous avez les dates, du Sous-Comité scientifique et technique, du 8 au 19 février 2010, lieu : Vienne ; Sous-Comité juridique, du 22 mars au 1^{er} avril 2010 à Vienne ; le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du 9 au 18 juin 2010 à Vienne.

Je répète les dates : Sous-Comité scientifique et technique, du 8 au 19 février 2010 ; Sous-Comité juridique, du 22 mars au 1^{er} avril 2010. Je répète, Sous-Comité juridique, du 22 mars au 1^{er} avril 2010 ; le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du 9 au 18 juin 2010.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Encore une fois, je m'excuse mais le secrétariat a tout simplement oublié cette partie du rapport.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Ne vous inquiétez pas, vous avez de toutes les façons fait un excellent travail. Les États-Unis ont demandé la parole et après la Grèce.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'allais dire exactement la même chose. J'allais dire exactement ce qui a été dit par le délégué de la République tchèque, et cela confirme que les bons esprits se rencontrent.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons un esprit identique, ici. La Grèce vous avez autre chose à nous dire. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de la durée du Sous-Comité juridique. Nous avons moins de jours à notre disposition. En général, la durée du Sous-Comité est plus longue. Qui a décidé que le Sous-Comité juridique allait avoir moins de jours ? Qui l'a décidé et qui l'a proposé alors qu'on ne lui avait rien demandé ? Cela est inacceptable. Cela est inacceptable. Je vais vérifier sur mon calendrier.

[*l'orateur poursuit en français*] : Autrement, il s'agirait d'un coup d'État. Je le dis très franchement. Parce qu'on avait une délégation la session dernière, de réduire, alors il s'agit d'un coup d'État si je n'ai pas une réponse raisonnable. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais demander au délégué de la Grèce de se calmer. Nous comprenons tout à fait votre préoccupation, et je vais poser la question au secrétariat. D'où proviennent ces dates ? Est-ce qu'il y a eu une décision en ce sens du Sous-Comité juridique ? Si c'est le cas, je ne savais pas qu'une telle décision avait été prise. Jamais une telle décision n'a été prise. Ou est-ce qu'il s'agit d'une erreur de la part du secrétariat ?

Cette question est une question délicate, et je vais donner la parole à Mme Othman. Mme Othman, est-ce que vous avez des observations à faire sur cette question ? La République tchèque, mais j'ai d'abord demandé à Mme Othman de faire des observations à ce sujet.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous sommes en train d'essayer d'obtenir des informations et Natercia Rodrigues va nous transmettre ces informations à un moment ou à un autre.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Motion d'ordre de la part de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Monsieur le Président, je regrette de le répéter, ça fait au moins cinq ans, six ans, que je disais que la Grèce, avec tous les autres pays orthodoxes n'accepteraient pas que durant la Semaine Sainte avant la Pâque il y aurait des sessions et des réunions. J'ai fait une concession l'avant-dernière année, mais je ne le ferai pas. La Pâque c'est le 4 avril. Nous ne sommes pas obligés d'être ici pendant la Semaine Sainte et nous sommes pour les pays orthodoxes. Nous respectons toutes les religions toutes les fois, mais nous ne pouvons pas continuer comme ça. Même cette session, le lundi vous étiez peut-être surpris parce que je n'étais pas présent, pour nous c'était la Sainte Pentecôte. Il faut une fois pour toutes arrêter cette histoire. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je m'excuse de tout mon cœur de mon ton de voix.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Effectivement, cette question est une question délicate, parce qu'effectivement on a réduit de moitié la durée du Sous-Comité. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. Je voulais juste indiquer ici très clairement, car je pense que cette session écourtée d'un jour, réduite d'un jour, c'est en raison du Vendredi Saint, tout simplement. Le Vendredi Saint c'est le 2 avril, et le 2 avril c'est férié ici en Autriche.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Donc, la situation n'est pas aussi grave que nous étions en train de l'envisager. Donc, il y a une réduction d'un jour tout simplement. On a écourté la session d'un jour. Le secrétariat, vous avez la parole.

Mme N. RODRIGUES (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vais peut-être vous transmettre des informations qui vous permettront de replacer cette question dans son contexte. Une des complications c'est qu'il est pour nous toujours très difficile en tant que secrétariat de tenir compte de ce qui est en train de se passer, parce qu'il y a des nouvelles salles de conférences qui sont en train d'être construites, il y aura un déménagement vers d'autres bâtiments, et en plus il y a d'autres problèmes. Même si le Sous-Comité juridique se réunit une semaine avant ou une semaine après Pâque pour qu'on puisse avoir une durée de 10 jours, cela signifie qu'il y aurait une réunion qui se tiendrait avec la CND ou avec la CNUDCI. Alors à ce moment-là, vous avez le problème des services de conférence, des services d'interprétation et nous n'avons pas les ressources financières nécessaires pour gérer deux équipes d'interprètes différentes pour ce genre de réunions.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le secrétariat pour ces explications. La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je voudrais également remercier notre collègue de la Grèce, car il a mis l'accent sur la durée du Sous-Comité. Je pense que cela est inacceptable. Il est tout à fait inacceptable que l'on ait écourté la session du Sous-Comité juridique. Il n'y a pas ici de représentants permanents. Nous nous réunissons une fois par an pour discuter d'un sujet donné. Aux Nations Unies, vous avez des groupes qui se réunissent une à deux fois par mois. Ce n'est pas le cas ici. C'est une question qui a déjà été soulevée par plusieurs délégations.

Pour ce qui est du calendrier religieux de certaines délégations, je pense que lorsqu'il s'agit de reporter certaines de ces réunions, je pense qu'il faudra également se rappeler de ce qui a été dit par le secrétariat, parce qu'ici soit on reporte la session, soit on l'avance d'une semaine, mais ce qu'on ne peut pas faire, c'est l'écourter.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. D'autres délégations ? Le Brésil et après le Mexique.

M. A. TENORIO-MURÃO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le

Président. Après ce qui a été dit par le secrétariat et compte tenu de ce qui a été dit par la République tchèque, le vendredi 2 avril, c'est le Vendredi Saint. Nous serions prêts à accepter que l'on écourte la session d'un jour, mais il faudra à ce moment-là ajouter une remarque dans le rapport qui dirait, "sans préjuger, ou encore cela ne signifie pas qu'il y ait eu décision sur la réduction du nombre de jours du Sous-Comité pour les années à venir."

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Brésil. La Grèce et après le Mexique.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Premièrement, je ne suis pas content avec les explications du secrétariat. Secondement, je ne peux pas accepter la solution sur les moyens de notre ami du Brésil. La session pourrait avoir lieu soit le 8 et le 19 mars, soit à partir du 6 avril jusqu'au 16, mais pas durant la Semaine Sainte. La Semaine Sainte commence par dimanche.

Le PRÉSIDENT : Du 8 au 19 mars la première possibilité. La deuxième c'est quoi ?

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Le second jour après la Pâque. La Pâque c'est le 4, donc nous pouvons commencer le 6. Mais c'est à vous. Moi je ne peux pas accepter qu'on fasse la session pendant la Semaine Sainte, une fois pour toutes. Ça fait dix ans que j'ai posé la question et je crois que nous sommes, en quelque sorte, [...]

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le Mexique.

M. S. CAMACHO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat se trouve toujours face à une situation. Il n'est pas possible, compte tenu des ressources existantes, il n'est pas possible de servir deux sessions qui se réuniraient simultanément. Après, vous avez les États qui demandent toujours au secrétariat de faire des économies. Alors, on pourrait changer les choses s'il y avait des contributions volontaires pour couvrir les services d'une autre réunion qui se réunirait simultanément. Il faudrait voir, est-ce qu'il peut y avoir des contributions volontaires ? Est-ce qu'il y a un État, est-ce qu'il y a un observateur qui serait prêt à fournir des contributions volontaires ? C'est une possibilité, mais il y a également une autre question, est-ce que nous avons une salle à notre disposition ? Parce qu'il y a plusieurs organes qui vont se réunir au cours de ces semaines.

Ma délégation pense par conséquent que la solution du Brésil est peut-être la bonne solution. Il faudrait veiller à ce que l'année prochaine on n'est pas une réunion en pleine semaine de Pâque. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le Nigeria et après les États-Unis.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que le Mexique a dit exactement ce que je voulais dire. Je pense que nous savons tous comment fonctionnent les Nations Unies. Mais apparemment d'aucuns ne le savent pas. Le fait est, comme cela a été dit par le secrétariat, qu'il y a un grand nombre de réunions qui vont avoir lieu au cours de ces mêmes périodes. Encore une fois, le COPUOS se réunit une fois par an, et les deux Sous-Comités une fois par an également. On pourrait avoir un traitement préférentiel. Mais encore une fois, ce n'est pas la première fois que l'on évoque ce problème.

Mais je pense que le secrétariat ne peut pas résoudre ce problème à ce stade, parce que le secrétariat doit consulter d'autres services et d'autres bureaux. Soit on accepte la proposition du Brésil, soit nous pourrions dire au secrétariat, sans prendre aucune décision, nous demandons au secrétariat de trouver une autre solution sans qu'il y ait incidence budgétaire et qui permettrait au Sous-Comité juridique de se réunir pendant deux semaines. Mais aucune décision ne serait arrêtée aujourd'hui.

L'autre possibilité serait que ceux qui souhaitent se réunir pendant dix jours et si cela ne convient pas aux services des Nations Unies, alors il faudrait que ces pays financent les services d'interprétation. Encore une fois, je ne souhaite pas que l'on me tape dessus quand je vais sortir de la salle pour ma suggestion, mais il faut être pragmatique. Le secrétariat ne peut pas résoudre ce problème aujourd'hui, je pense que les choses sont claires. La proposition brésilienne, je pense que c'est la meilleure proposition à ce stade. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est un problème récurrent depuis des années. Il y a une année où nous avons eu deux semaines entières, une autre année, nous avons eu deux ou trois jours en moins justement parce qu'il y avait le Vendredi Saint. Encore une fois, cela n'a pas signifié que l'année d'après nous avons moins de jours.

En fait, je pense que le problème réel qui se pose ici est que nous devons adopter le rapport et s'il n'y a pas accord sur les dates, à ce moment-là, le rapport n'est pas adopté et nous n'aurions rien à présenter à l'Assemblée générale, parce que de

toute façon, on ne va pas trouver ici une formule miracle qui nous permettrait de conclure nos travaux et après de demander au secrétariat de trouver une option acceptable. Je fais confiance au secrétariat et je sais parfaitement que le secrétariat va faire son travail.

Cela ne signifie pas que le secrétariat va prendre une décision que nous allons tous accepter. De toutes les façons, il va falloir tenir compte de la situation réelle. Soit nous décidons maintenant, soit il n'y a pas de rapport, et s'il n'y a pas de rapport, il n'y aura pas de rapport à présenter à l'Assemblée générale. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie les États-Unis. Personne d'autre ne souhaite intervenir. La France.

M. S. GUETAZ (France) : Merci, Monsieur le Président. Dans la lignée de ce qui vient d'être exprimé par différentes délégations, nous soutenons également la proposition du Brésil, sans doute la proposition la plus sage. Nous faisons confiance au secrétariat pour la disponibilité des salles puisque c'est quelque chose d'extrêmement important, il y a à ce moment-là beaucoup d'autres conférences. En tout cas, je crois qu'il est maintenant temps de conclure, d'adopter le rapport et de conclure sur les dates également. Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Les toutes dernières propositions sont en quelque sorte des propositions de chantage. Parce que le dilemme devant lequel on nous pose c'est un [??]. Je n'accepte pas ce comportement. Ça fait dix ans, mon ami du Mexique était au poste de ma très chère amie Mme Othman quand j'ai posé la question et le problème, en disant que pour la prochaine je n'accepterais pas. Je ne sais pas combien d'années notre Sergio est parti du Bureau, et on répète la même histoire. À mon avis, c'est vraiment un manque de respect pour au moins 300 millions de croyants dans le monde. Nous respectons toutes les religions, nous respectons toutes les croyances, mais nous n'accepterons plus. S'il était impossible de décider maintenant pour donner une réponse à mon cher collègue des États-Unis, nous pouvons approuver le rapport, sauf ce paragraphe, et ce que nous faisons depuis plusieurs années, 60 et même plus, à l'UIT, par correspondance.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Belgique, s'il vous plaît, Madame.

Mme S. DE CARTIER (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Peut-être pour sortir de l'impasse, peut-être avoir des explications ou des

clarifications du secrétariat sur la possibilité éventuelle de trouver une autre date ultérieurement ou non. Je pense que ça pourrait nous aider à savoir si c'est possible. Pour notre collègue de Grèce j'ai toute la sympathie pour les fêtes religieuses, malheureusement on travaille avec un calendrier des Nations Unies, il y a beaucoup de religions dans le monde, et les Nations Unies sont tenues malheureusement de respecter les dates, le Vendredi, la fête de l'Aïd et pas l'ensemble des fêtes musulmanes et pas l'ensemble des fêtes catholiques. La semaine passée c'était congés en Autriche et ce n'était pas congés ici aux Nations Unies. Je pense qu'il n'y a pas que le COPUOS ici, il y a d'autres organisations et nous sommes obligés de travailler avec l'ensemble et avec les salles possibles qui sont ici.

Donc, peut-être que si l'on pouvait combiner la proposition brésilienne et la proposition qui a été faite par le Mexique, à savoir un engagement à ne pas mettre la réunion l'année prochaine pendant la Semaine Sainte, peut-être que ça pourrait être une option pour ne pas rester ici jusqu'à 20 heures aujourd'hui, et malgré tout avoir une date pour le Comité légal et juridique l'année prochaine. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bien, merci. La Présidence vous propose la chose suivante. M. le délégué de la Grèce, s'il vous plaît, laissez-nous réfléchir parce que c'est une question qu'il faut trancher. La Présidence va oser vous proposer quelque chose, étant donné ce qui a été dit ici.

Premièrement, on demande au secrétariat de s'organiser, de planifier de manière très méthodique et en respectant les délais suffisants, de planifier à l'avance les dates de notre réunion. On ne peut pas à la dernière minute, au dernier moment, le dernier jour, être informés d'un problème aussi grave que celui-ci. Le Comité demande respectueusement au secrétariat de bien vouloir planifier cela avec attention.

Deuxièmement, il faut quand même faire preuve de confiance vis-à-vis du secrétariat. On peut les prier, exiger des choses du secrétariat, mais on peut être confiant et avoir confiance dans le secrétariat qu'il arrivera à trouver une alternative viable en fonction des différents critères qui ont été présentés ici.

Je vous propose d'adopter le rapport parce qu'il ne nous reste rien, c'est la seule chose qui restait en suspens, et nous confions au secrétariat le soin, dans un délai de deux semaines, de s'adresser aux différentes délégations présentes ici avec une proposition claire, pour que l'année prochaine ce problème ne se repose pas.

J'espère que vous êtes d'accord. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi, en tout cas c'est ce que je vous propose. Vous avez deux semaines à partir d'aujourd'hui pour informer les délégations, pour faire une proposition aux délégations. Est-ce que vous comprenez ?

Le Mexique suivi du Chili.

M. S. CAMACHO (Mexique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. Ma délégation pourrait opter pour la suggestion que vous avez proposée. Je tiens cependant à préciser qu'il est possible que la réunion du Sous-Comité juridique ait lieu après la séance du Comité, ou en tout cas très près de celle du Comité, parce qu'on n'aura pas deux semaines au cours desquelles les salles et les équipes d'interprètes seront disponibles. Pour ma délégation ça ne posera pas de problème, mais il serait bon que toutes les délégations prennent cela en considération et que de toutes façons les dates ne soient pas acceptables pour certains pays parce que ces pays ont des calendriers et des obligations à respecter. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Oui, effectivement, bien sûr, on prendrait cela en considération. Le Chili.

M. J. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Étant donné l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et qui me frappe d'ailleurs, parce qu'en tant que délégation, c'est frappant, le Chili est d'accord avec ce qui a été dit par la Belgique, à savoir que nous respectons tous les fêtes religieuses, c'est clair. Malheureusement, nous avons des obligations et nous comprenons très bien la position du délégué de la Grèce. Ce n'est pas une question qui date d'aujourd'hui. La délégation du Chili tient tout simplement à appuyer votre proposition, Monsieur le Président, qui, pour reprendre ce qu'a dit le délégué de la France, qui est la plus sage et la plus réaliste. C'est ce que vous avez dit, Monsieur. Parce que sinon, on peut continuer *ad infinitum, advitam eternam*. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. Je vais vous poser la question, Mesdames et Messieurs. Est-ce que l'on peut prendre la décision, la proposition que je vous ai faite ? Les États-Unis, allez-y.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Est-ce que vous pourriez répéter, s'il vous plaît, votre proposition pour que l'on comprenne bien exactement comment on va procéder ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, bien sûr, avec plaisir, je répète. Je vais synthétiser et préciser.

Premièrement, on adopte le rapport.

Deuxièmement, nous demandons au secrétariat que pour l'année prochaine, on planifie suffisamment à l'avance, que l'on prévoit suffisamment à l'avance les dates de nos réunions. Ça c'est le deuxième point, une recommandation adressée au secrétariat.

Ensuite, troisièmement, le secrétariat a deux semaines, quinze jours, sur la base des éléments qui ont été présentés ici pour faire une proposition, pour informer les États membres des solutions à disposition, des alternatives à disposition que le secrétariat aura trouvées, les dates pour la réunion étant donné les préoccupations qui ont été ici exprimées. Voilà.

Les États-Unis, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser. Comment on s'organise ? On adopte le rapport, et ensuite les dates du Sous-Comité juridique sont entre crochets ou on laisse un blanc, ou on laisse ces mêmes dates, autrement dit les dates qui nous ont été proposées pour l'année 2010. C'est la première question que je veux vous poser.

Deuxième question. Si les dates du Sous-Comité juridique sont en suspens en attendant que ce délai de deux semaines arrive à échéance pour que le secrétariat nous fasse une proposition, la question est de savoir comment est-ce que ça va fonctionner. Est-ce que le secrétariat va nous envoyer une note verbale et attendre une réponse des États membres et ensuite on se décidera s'il y a un consensus sur la proposition du secrétariat ? Ou est-ce que le secrétariat va obtenir des informations que l'on pourra utiliser l'année prochaine pour déterminer quelles dates on va fixer ?

Je ne suis pas en train d'essayer de compliquer les choses, mais je tiens quand même à dire que je n'ai jamais vu ce genre de procédure et avant de quitter la salle, il serait bon d'être sûr de quelles seront les dates du Sous-Comité juridique. Malheureusement, je tiens à le dire quand même, je ne suis pas sûr que nous soyons en mesure de satisfaire tout le monde. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous pouvons appuyer votre proposition, Monsieur le

Président. Mais le secrétariat devrait envisager de revoir les dates du Sous-Comité juridique. Je vous rappelle que le Sous-Comité scientifique et technique, par exemple, aura lieu pendant le Festival de printemps chinois. Alors si vous êtes prêts à revoir les dates du Sous-Comité juridique, est-ce que vous pourriez également revoir les dates du Sous-Comité scientifique et technique parce que cela a lieu pendant le Festival de printemps chinois qui est très important pour nous également ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci pour cette contribution M. le délégué de la Chine.

Je vais donner la parole au chef du Service des conférences qui va nous présenter quelles sont les alternatives et les perspectives en la matière. M. Karbuzky, vous avez la parole.

M. I. KARBUZKY (Service des Conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas tellement au courant de la situation, mais d'après ce que j'ai compris, la situation n'est pas nouvelle, cela s'est déjà posé. Il y a des résolutions dans lesquelles on demande de rationaliser le calendrier, on essaye d'éviter les pics et les vallées, pour ainsi dire, et on essaye d'utiliser toutes les semaines, de presser le citron au maximum. Malheureusement, il y a des semaines qui sont réduites et étant donné les jours fériés des Nations Unies, il y a une résolution qui nous empêche également d'organiser des réunions le Vendredi Saint orthodoxe. Il y a des résolutions qui sont à l'étude qui empêcheraient la tenue de réunions. Dans ce cas-là, si elles sont adoptées, il faudra les prendre en considération.

Le calendrier viennois et le calendrier des Nations Unies est très chargé, vous le savez. Les ressources sont menues, limitées et allouées avec parcimonie pour garantir le taux d'utilisation maximum de ces ressources. C'est la raison pour laquelle certains groupes d'experts intergouvernementaux doivent raccourcir la durée de leurs réunions. Ce ne sont pas des décisions qui sont très populaires, les alternatives, les solutions de rechange sont très coûteuses, font qu'il faut déborder sur la semaine suivante, font qu'il faut commencer avant. Les choses sont ce qu'elles sont. On pourra examiner avec le concours du secrétariat le calendrier et essayer d'arriver à une solution qui, je l'espère, pourra faciliter vos travaux, mais je suis malheureusement convaincu qu'il y aura télescopage avec la Commission des stupéfiants et il sera difficile de toutes façons, de trouver une solution qui satisfera tout le monde. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Ne partez pas, s'il vous plaît, M. Karbuzky, ne partez pas.

Ce que vous êtes en train de dire, dans le fond, c'est que pour vous c'est presque impossible, n'est-ce pas de se réunir en dehors des dates qui ont été mentionnées par le secrétariat ?

M. I. KARBUZKY (Service des Conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne sais pas si vous avez donné des dates en janvier, mais en janvier, on pourrait vous proposer des dates pour lesquelles il n'y aurait pas télescopage avec aucune autre réunion. Mais je ne sais pas si vous seriez prêt à examiner cette proposition.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, le Sous-Comité scientifique et technique, lorsqu'il s'est réuni au mois de février s'est mis d'accord sur ces dates. Donc, ces dates figurent dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Il en va de même pour le Sous-Comité juridique. Les dates qui font l'objet d'un débat figurent dans les rapports de ces deux Sous-Comités. Cela fait pas mal de temps que ces dates sont sur la table.

Comme l'a dit M. Karbuzky, nous avons effectivement une solution, il s'agirait du 11 au 22 janvier. Ce serait une solution de rechange. Mais étant donné que le Sous-Comité scientifique et technique se réunira du 8 au 19 février, il vous incombera, Mesdames et Messieurs, si vous voulez changer pour que le premier Sous-Comité se réunisse du 11 au 22 janvier et le deuxième du 8 au 19 mars. Cependant, pour ce qui est de la documentation et de la présentation des rapports, ça va compliquer les choses parce que le secrétariat n'aurait qu'une semaine à peu près, un petit peu plus d'une semaine entre les deux Sous-Comités. Ça va être vraiment difficile pour le secrétariat. Donc si vous décidez d'aller de l'avant, il faudra être indulgent avec le secrétariat parce que la documentation ne pourra peut-être pas être présentée à temps. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. En ce qui me concerne, c'est une solution compliquée. Il y a peu de temps à la disposition des délégations. Les délégations qui viennent de pays qui sont très éloignés, de pays en développement vont connaître des difficultés. Ce n'est pas la solution idéale, je crois. Y a-t-il d'autres délégations souhaitant s'exprimer ? Peut-être d'un coup de baguette magique résoudre tous les problèmes. La Grèce,

vous avez une formule magique ou une baguette magique ?

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Non. Je voudrais simplement demander au représentant du Service administratif s'il y a des dates disponibles dans le mois de mai pour que notre secrétariat puisse se préparer à l'aise pour la session et ne pas être transféré entre février et mars.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : M. Karbuzky, allez-y.

M. I. KARBUZKY (Service des Conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Malheureusement, toute autre plage de deux semaines signifierait un télescopage ou un chevauchement avec une autre réunion. C'est la même chose en mai. La seule solution qu'on peut vous proposer c'est janvier que vient de vous proposer Niklas. La prochaine fenêtre de tir c'est juillet, après janvier. Mais là encore, nous sommes à votre disposition, à votre service. Donc, s'il faut qu'il y ait chevauchement, il y aura chevauchement et il y aura coût également. C'est possible, ce n'est pas l'idéal bien sûr. Il va falloir recruter beaucoup de freelances, cela va avoir une incidence sur les coûts, vous vous en doutez, c'est la raison pour laquelle je vous prierais de vous en tenir soit aux dates originales qui ont été proposées, ou de travailler de concert avec nous pour trouver des dates qui permettent d'éviter le télescopage.

N'oubliez pas que cela pose des problèmes. Cela a été mentionné par Niklas, le représentant du secrétariat, sur le traitement des documents, la mise à disposition des documentations à temps. Ça aura une incidence sans aucun doute sur les coûts, malheureusement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le secrétariat, Mme Othman, est-ce qu'il y a des ressources financières pour faire face à cette solution ?

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La réponse est non, Monsieur le Président. Nous n'avons pas les ressources financières pour le faire.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, c'est exactement ce que je voulais dire. Lors du rapport du Sous-Comité juridique nous nous sommes mis d'accord sur ces dates, et même si ce débat avait eu lieu à l'époque, nous n'aurions pas pu, étant donné le calendrier des conférences, nous n'aurions pas pu résoudre le problème.

Le deuxième problème c'est que même si on déplace la réunion, il est clair qu'il y aura toujours des implications, des incidences financières et que cela posera en tout cas un problème au niveau de l'Assemblée générale, en tout cas pour le moins, pour ce qui est de ma délégation, parce qu'on arrivera à une incidence sur le programme budget, une déclaration là-dessus, des ressources extra-budgétaires qui devraient être mises à disposition du Comité, du COPUOS, et il faudrait voter comme cela avait été le cas pour le programme SPIDER, cela pourrait poser, en ce qui nous concerne en tout cas, de gros problèmes. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué des États-Unis. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Nous sommes les derniers sur la planète qui voudraient surcharger le budget déjà très très pénible des Nations Unies. Pour qu'on soit clair là-dessus. Donc la solution d'avoir des freelances, etc., pour faire face à cette histoire, je ne crois pas. Je ne sais pas si comme il n'y a pas de disponibilités dans d'autres dates que celles du mois de janvier, je ne vois pas comment on peut s'en sortir. C'est vraiment quelque chose qui me donne un grand chagrin, parce que je sens qu'on n'a pas pris compte, ce n'est pas une insulte pour le secrétariat, mais c'est peut-être mal compris ce que je dis depuis au moins dix ans.

Je peux faire une concession mais c'était la toute dernière concession, à condition qu'elle soit respectée. Parce que ce que le Monsieur du Service des conférences, je ne crois pas que le système usuel ne respecte pas les autres dates religieuses, les autres croyances. Je ne sais pas, je m'excuse, mes amis Chinois fêtent leur printemps. Je voudrais bien même y aller et être là-bas et être présent à une pareille fête. En tout cas, la seule chose que je voudrais demander c'est, dans l'organisation des débats, qu'on puisse finir un peu plus tôt. Je parle pour mon groupe de travail. Parce que je dois partir le mercredi.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien, d'accord. Merci beaucoup au délégué de la Grèce. Merci pour cet esprit de coopération, de compromis qui vous habite, en particulier parce qu'il est six heures moins cinq et que cet esprit de compromis est reflété dans l'inquiétude que vous avez exprimée. Je suis sûr que le secrétariat, d'ailleurs je tiens à remercier le secrétariat qui a fait un excellent travail dans un esprit de coopération et de souplesse.

Nous allons donc prendre les dates qui ont été proposées à l'origine, étant entendu que sous

aucune circonstance on en va créer un précédent pour l'avenir.

Sur ces bonnes paroles et avec l'adoption du rapport, j'espère qu'il n'y a pas d'objections à l'adoption du rapport, ce débat est conclu. *Il en est ainsi décidé.* Merci.

Les États-Unis, allez-y.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas non plus prolonger artificiellement les délibérations, mais il reste encore le paragraphe 45 de l'additif 2, si je ne m'abuse qui est encore en suspens. Je ne suis pas sûr que l'on doive traiter, il y a des paragraphes qui sont restés en suspens. On a passé une heure sur un débat qui nous a renvoyés à la case départ. Il reste encore des parties du rapport qui ne sont pas terminées, Monsieur le Président. Je sais qu'il est 18 heures, mais je pense qu'il faut quand même qu'on finisse.

Il faut qu'on se mette d'accord sur le paragraphe 45, additif 2, décider s'il va rester en l'état ou si on va le réviser.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, merci. Le secrétariat.

M. W. BALOGH (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, effectivement, ce paragraphe est encore ouvert et il y a des consultations qui sont en cours avec le Brésil et le Canada. Ces consultations nous ont permis de transformer le *non-paper* en document de séance, en CRP, et nous pensons qu'il sera possible de vous le distribuer la semaine prochaine. Ce que nous ferons, c'est rajouter un paragraphe 43 *bis* dans lequel nous reflèterons les éléments suivants, je vais vous en donner lecture :

“Le Comité a également noté que le Brésil avait fait une proposition pour qu'un projet d'une série de recommandations sur les voies et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le but de mettre en place des infrastructures nationales pour l'utilisation des données spatiales.”

et nous ferons référence entre crochets à ce document de séance. Le paragraphe 44, on n'y touche pas. Au paragraphe 45, on modifiera très légèrement la première phrase, et on dira :

“Le Comité est également convenu que le Brésil tiendrait des consultations informelles intersessions avec tous les membres intéressés du Comité afin qu'il soit possible de réaliser un consensus sur leur proposition d'un ensemble de projets de

recommandations.” ou “de réaliser un consensus sur leur ensemble de projets de recommandations.”

J'espère que cette solution vous agréera, Mesdames et Messieurs.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le Brésil.

M. A. TENORIO-MURÃO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Si vous me le permettez, je vais vous proposer une modification, parce que nous ne voulons pas non plus être mal interprétés pour ce qui est de notre proposition. Nous pensons en fait qu'il s'agit plus d'une contribution à l'élaboration de recommandations, plus qu'une proposition de recommandations. Parce que nous avons pensé que d'autres pays pourraient éventuellement faire des propositions au cours de cette session. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien. Est-ce que nous pouvons maintenant accepter le rapport ? Je demande, pour être sûr que tout a été fait au secrétariat, je demande si tout a été réglé. Oui. Donc, nous avons approuvé le paragraphe 45 de l'additif 2 du rapport.

Alors maintenant nous pouvons adopter le rapport dans son ensemble ? Est-ce que nous pouvons approuver le rapport dans son ensemble ? *Il en est ainsi décidé.*

Je voudrais en conclusion remercier le secrétariat. Le secrétariat a réalisé là un travail extraordinaire. Je voudrais remercier Mme Othman et toute son équipe. Je dois dire que ces deux semaines ont été des semaines actives, des semaines où on a présenté plusieurs nouveaux éléments et je suis sûr que vous serez tous fiers de vous, car nous avons fait un excellent travail. Pour la Présidence, cela a été un véritable plaisir que d'avoir présidé ces travaux et d'avoir pu adopter ce rapport.

La Colombie, le Nigeria et la Grèce.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier le COPUOS, remercier le secrétariat pour l'excellent travail réalisé. En tant que représentant de la Colombie, nous sommes particulièrement orgueilleux de dire que les travaux ont été menés de main de maître. Votre sagesse et votre expérience ont permis à ce Comité de connaître une issue heureuse. Je pense que les contributions de toutes les délégations ont joué un rôle fondamental et cet esprit de consensus de Vienne, encore une fois, a gagné. Donc, merci au secrétariat et au nom du GRULAC, nous souhaiterions dire que nous sommes

particulièrement orgueilleux de vous voir à la tête de ce Comité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Colombie. Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous remercier personnellement et vous remercier également au nom du Groupe africain pour votre esprit d'initiative et pour la façon dont vous avez géré ces travaux. Il y avait un grand nombre d'écueils mais grâce à l'esprit de consensus, nous avons pu arriver à bon port. Je pense que nous avons véritablement progressé dans le cadre de cette session et nous en voulons pour preuve le fait que le Comité a véritablement compris qu'il fallait faire en sorte que l'espace soit sain, que l'espace soit propre pour les activités spatiales, pour les pays dotés d'un programme spatial et pour les pays qui souhaitent se doter d'un programme spatial. Je voudrais dire que nous ne pouvons que nous féliciter de ce qui a été dit à ce sujet.

Cela n'aurait pas été possible sans l'aide des interprètes. Je pense qu'il faudrait vraiment les remercier parce qu'il est 18 heures 5. Nous souhaiterions également remercier le secrétariat pour sa diligence et pour avoir travaillé malgré la pression parce qu'ils ont été bombardés de requêtes pendant toute la session. Je voudrais également remercier les délégués pour avoir contribué aux travaux du Comité. Je remercie bien sûr tout le Bureau, le Premier Vice-Président et le Deuxième Vice-Président également. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Nigeria et je vous remercie également pour les propos aimables que vous avez eus à l'égard de la Présidence. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Comme je n'avais pas l'année dernière la possibilité de vous accueillir et de vous féliciter, permettez-moi de la faire maintenant. D'abord, j'ai beaucoup apprécié votre maîtrise, d'ailleurs vous êtes un des anciens de cette enceinte et vous l'avez honorée à plusieurs reprises, vous-même et vos très aimables collègues, l'un malheureusement disparu, et en tout cas les liens que nous avons avec vos collègues sont vraiment de très longue date, très sincères.

Le travail effectué tout à long de cette session était à mon avis, comment dirais-je (??), et je crois que nous pouvons continuer dans la même direction avec le même esprit. Nous avons pu, et ça c'est très positif, arriver à quelques décisions, qui ne prennent pas à ce moment-là, la formule de résolution ou quelque chose de plus formel, mais en tout cas sont des pas très très importants vers la

compréhension mutuelle concernant la protection de l'espace cosmique.

Je crois qu'avec l'esprit de l'Amérique latine, l'esprit disons beaucoup sentimental, vous avez pu, vous-même, cher collègue, cher ami, cher Ciro, mener à bien cette tâche très difficile de plusieurs points de vue, politique, mais même organisationnel, et je crois que vous avez pu avec un grand succès.

Je voudrais souligner aussi votre propre contribution avec votre proposition pour la politique spatiale de l'ONU. C'est un texte sur lequel nous avons, pas seulement donné un coup d'œil, mais étudié, et approfondi et après y revenir. Parce que bien sûr, le sujet que vous posez c'est des sujets avec lesquels nous nous occupons il y a un demi-siècle. Je crois que c'est vraiment quelque chose de très important.

Puisque j'ai la parole, je voudrais signaler que la réponse que vous avez reçue de la part du doyen ou du directeur de l'Université des Nations Unies, c'était du point de vue diplomatique, du point de vue courtoisie, inacceptable. Parce que ce Monsieur, de s'adresser au Président de notre Comité et donner à son secrétaire, parce que qui est ce Monsieur ? Si j'étais à votre poste je lui retournerais la lettre. Je dis cela pour que notre ami et collègue, le Pr Othman, sache de quoi il s'agit. C'est vraiment une grotesque dans les mains diplomatiques.

Je vous remercie de tout cœur, je vous souhaite un bon retour chez vous et le meilleur à vous et à votre famille, et permettez-moi de clore en remerciant les deux vice-présidents, le secrétariat, tous les amis, les interprètes et les techniciens. Je vous remercie et je vous souhaite à tous et toutes un bon retour dans vos patries. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour ces propos et je sais que vous le dites, vous les ressentez véritablement. La France.

M. S. GUETAZ (France) : Merci, Monsieur le Président. Je serai extrêmement bref. Je voudrais vous remercier, vous, le Bureau, et je voudrais par votre intermédiaire remercier tous les États membres du Comité qui ont accepté de prendre cette semaine une décision importante sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Cette décision qui a été prise au terme de plusieurs réunions d'information, de longues discussions et de consultations officieuses qui ont été conduites par votre prédécesseur, M. Brachet.

Juste pour vous dire que la France est consciente de l'importance de cette décision pour le Sous-Comité scientifique et technique. Des travaux

d'ampleur et qui vont s'étaler sur plusieurs années vont maintenant commencer. Les travaux avec une approche technique et opérationnelle pour tous les experts concernés par ce sujet. En outre, le fait que le Comité de l'espace, dans sa formation plénière, ait accepté l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, donne une légitimité particulièrement forte aux travaux qui s'engagent parce que c'est une légitimité qui vient des Nations Unies. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la France pour cette déclaration. Le Canada et ensuite l'Autriche.

Mme P. WILLIAMS (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je serai brève et au nom de ma délégation, je souhaiterais vous remercier pour la façon dont vous avez géré les travaux de cette session. Je voudrais également remercier Mme Othman et tout le secrétariat pour l'excellent travail réalisé. Nous avons également constaté que le COPUOS est en train d'entrer dans une autre phase particulièrement importante. Nous avons adopté un certain nombre d'initiatives et ces initiatives permettront à un dialogue de s'installer entre les différents États membres, dialogue qui portera sur l'utilisation pacifique de l'espace. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Canada et je vous remercie au nom du secrétariat et au nom du Bureau. L'Autriche.

Mme C. REINPRECHT (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de mon pays, l'Autriche, je souhaiterais vous remercier pour l'excellente façon dont vous avez assuré la Présidence. Votre esprit d'initiative a régné sur tous les débats et je voulais juste vous remercier très sincèrement. Nous espérons que vous reviendrez encore une fois ici en Autriche. Merci à toutes les délégations pour ces débats fructueux. À l'année prochaine.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je voudrais vraiment vous remercier pour ces propos à l'égard de la Présidence.

Je voudrais remercier les deux vice-présidents. Un vice-président est déjà parti. Je remercie le secrétariat, je remercie Mme Samaniego qui un pilier inébranlable et je voudrais remercier également les interprètes qui essaient toujours d'interpréter nos pensées et je remercie tous les participants. Ça a été pour moi un véritable honneur

et un privilège que d'avoir présidé les travaux de l'année dernière et de cette année.

Il me reste encore une année pour vous représenter et c'est un véritable orgueil pour moi de

le faire, car je sais que nous sommes tous unis pour une même cause, à savoir le développement d'une meilleure société. Je vous remercie.

La séance est levée à 18 h 14.